

PREPARATION AU PERMIS A - MOTOCYCLETTE -

Réf de l'action : ECF T080.PR indice 06 du 07/07/2021 - Version 02 Mendiboure Formation du 06/04/23

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car et tricycle, sans limite de puissance, en toute sécurité et conformément à l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette entrant dans la catégorie A,
- Être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans,
- Toute personne âgée d'au moins 20 ans au moment de la constitution du dossier,
- Être âgé au moins de 21 ans pour un tricycle d'une puissance supérieure à 15kw
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Vous pouvez suivre la formation au cours des 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Séquence théorique (2 heures) :
 - Présentation des stagiaires sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
 - Accidentalité, Vitesse, Détectabilité
 - Conduite et produits psychoactifs
- Séquence pratique hors circulation (2 heures) :
 - Comportement adapté à un nouveau véhicule,
 - Changement de direction,
 - Le freinage,
 - Les techniques d'inclinaison.
- Séquence pratique en circulation (3 heures) :
- Audit de la conduite des stagiaires, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, le partage de la route et la communication.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Cf site internet : www.auto-ecole-mendiboure.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- Lors de l'audit de conduite, chaque stagiaire effectue 30 minutes au minimum de conduite et 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
- La formation se clôture par 20 minutes d'échanges et de bilan de la journée de formation.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant la fin de la formation.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de formation permettant la délivrance du Permis de conduire de la catégorie A, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.
- Organisme agréé : Cf site internet : www.auto-ecole-mendiboure.fr

EFFECTIFS

- 4 personnes maximum.

HORAIRES

- Cf site internet : www.auto-ecole-mendiboure.fr.

DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures - 1 jour

